

216803-2026 - Competition

France – Planting and maintenance services of green areas – MCR Entretien des espaces verts et désherbage Postes Electriques HTB pour la plaque Auvergne Rhône Alpes (2027-2032)

OJ S 62/2026 30/03/2026

Contract or concession notice – standard regime

Services

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: RTE Réseau de Transport d'Electricité

Email: vanessa.gravalon@rte-france.com

Legal type of the buyer: Public undertaking

Activity of the contracting entity: Electricity-related activities

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: MCR Entretien des espaces verts et désherbage Postes Electriques HTB pour la plaque Auvergne Rhône Alpes (2027-2032)

Description: Renouvellement du marché d'entretien des espaces verts et de désherbage des postes électriques HTB des cinq Groupes Maintenance Réseau du Centre Maintenance Lyon qui arrive à échéance le 31 décembre 2026. Le périmètre du futur marché comprend l'entretien total en zéro-phyto à la fin de la période confortement (2 ans), et l'entretien « classique » des postes électriques : désherbage chimique et mécanique, fauchage, tonte, taille des haies et, entretien des arbres et arbustes à l'intérieur des postes électriques et aux abords immédiats. Le marché est constitué des lots géographiques suivants : • Auvergne • Dauphiné • Forez-Velay • Lyonnais • Savoie

Procedure identifier: bd27c708-14df-4ab0-afc4-5b2bd6967219

Internal identifier: 24814

Type of procedure: Negotiated with prior publication of a call for competition / competitive with negotiation

The procedure is accelerated: no

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77310000 Planting and maintenance services of green areas

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Rhône (FRK26)

Country: France

2.1.4. General information

Additional information: Tous types de GME sont autorisés (solidaire ou conjoint). Chaque cotraitant du GME doit être reconnu apte par RTE pour l'activité qu'il prévoit de réaliser. Le GIE doit être reconnu apte par RTE. Un fournisseur ne peut remettre qu'une offre, individuellement ou dans le cadre d'un seul groupement. Les candidats sont autorisés à proposer une ou plusieurs variantes techniques portant sur les procédés d'exécution. Seule la sous-traitance de niveau 1 est autorisée et elle ne peut pas porter sur les tâches essentielles

de la prestation : - Taille, tonte, élagage, désherbage et opérations nécessitant des compétences certifiées. - Pilotage de la prestation. Un fournisseur ne peut être attributaire que de 3 lots au maximum.

Legal basis:

Directive 2014/25/EU

2.1.5. Terms of procurement

Terms of submission:

Maximum number of lots for which one tenderer can submit tenders: 5

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Notice

Breaching of obligations set under purely national exclusion grounds: Le candidat fournit une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions de la procédure de passation des marchés soumis à la commande publique, mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 (déclaration à réaliser via la fiche DC1). Il s'agit sans être exhaustif : 1.1) des peines prononcées par un juge pénal relatives à la corruption au sens large, la concussion, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêt, l'escroquerie, l'abus de confiance, le faux et usage de faux, le blanchiment, la participation à une association de malfaiteur, pour acte de terrorisme, pour stupéfiants ; 1.2) des défauts de régularité au regard des obligations sociales ou fiscales, constatés soit par un juge, soit par les administrations chargées du recouvrement des impôts, cotisations et contributions sociales, soit par les services d'inspection du travail et assimilés ; 1.3) des états de liquidations judiciaires, de faillites, de redressement judiciaire ne justifiant pas de l'habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public, ou ne bénéficiant pas d'un plan de redressement, constatées par le tribunal de commerce ; 1.4) de la violation des règles relatives à la lutte contre le travail illégal, constatées par les services de l'inspection du travail et assimilés ou rapportés par ces derniers aux représentants de l'État. 2) (pour les entreprises de plus de 20 salariés) et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. 3) Pour les candidats établis HORS de France : fournir une déclaration sur l'honneur de paiement des sommes dues au titre des amendes pour non-déclaration de travailleurs détachés (R.2143-8 du Code de la commande publique et R.1263-12 du Code du travail). 4) ne pas être dans l'un des cas prévus au 1° de l'article 5 du décret n° 2022/576 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Union européenne concernant les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine.

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Lot 1 - GMR AUVERGNE

Description: Départements concernés : 63, 03, 23.

Internal identifier: 24814 - lot 1

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77310000 Planting and maintenance services of green areas

Options:

Description of the options: 2 options de durée : la première de 24 mois, la seconde de 12 mois.

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Puy-de-Dôme (FRK14)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Duration: 36 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 2

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 1 185 671,00 EUR

5.1.6. General information

This is a recurrent procurement

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not yet known

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

Additional information: Validité de l'offre limitée à 6 mois

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Aptitude à exercer l'activité professionnelle Le candidat fournira les imprimés DC1/DC2 dûment complétés notamment le lot sur lequel il se positionne. Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat> Pour les opérateurs établis en France, chaque candidat communiquera un numéro unique d'identification (SIREN) délivré par l'INSEE, ou bien une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers (original ou copie) datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de réponse ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes morales ou physiques en cours d'inscription. Pour les opérateurs établis "hors de France", chaque candidat communiquera un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ou, pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de 3 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Par ailleurs, le candidat fournira un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de paiement des sommes dues au titre des amendes pour non-déclaration de travailleurs détachés (R. 21438 du Code de la commande publique et R. 126312 du Code du travail). Pour les candidats faisant partie du groupe EDF ou du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), afin de s'assurer du respect des dispositions des articles L. 11110 et suivants du code de l'Energie, un candidat ou un membre du groupement contrôlé directement ou indirectement par EDF ou la CDC devra produire dans son dossier de candidature une déclaration indiquant le détail du lien capitalistique avec l'une des sociétés précitées. Tous les candidats ne devront pas être concernés par l'un des cas prévus au 1° de l'article 5 duodecies du règlement n°2022/576 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Union européenne concernant les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine. Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L.

2141-5 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s). Une copie des attestations d'assurance du candidat précisant les activités garanties, les montants garantis et la période de validité, ainsi qu'une attestation justifiant du paiement des primes (responsabilité civile, et garanties complémentaires, etc.) couvrant les risques professionnels du candidat vis à vis du contrat objet de la présente consultation. The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité économique et financière Le candidat fournit les informations suivantes permettant d'apprécier ses capacités économiques et financières : - les chiffres d'affaires globaux des trois derniers exercices disponibles ; - les chiffres d'affaires relatifs aux prestations du domaine concerné ; - les bilans ou extraits de bilans des trois derniers exercices, lorsque la publication de ces données est prévue par la réglementation ; - une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ; - tout autre renseignement que le candidat jugera utile pour démontrer la solidité de sa situation financière. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité technique et professionnelle Le candidat fournit les éléments permettant d'apprécier ses capacités techniques et professionnelles : - une présentation synthétique de l'entreprise (raison sociale, SIRET, activité, code NAF, domaines d'intervention) ; - des références de prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années, incluant des opérations en zéro#phyto et/ou en entretien « classique » (désherbage chimique ou mécanique, fauchage, tonte, taille, entretien arboré en postes HTB). Pour chaque référence seront précisés le bénéficiaire, l'année, le montant et la nature exacte des missions ; - les effectifs moyens annuels et l'organisation du personnel, notamment l'encadrement, illustrés par un organigramme et la présentation des profils clés ; - les titres d'études et qualifications du candidat ou des cadres responsables de l'exécution des prestations ; - les moyens logistiques, techniques et matériels disponibles, avec leur localisation, incluant notamment : tracteurs équipés d'épareuses à bras ou d'accotement, robots de pente, petits tracteurs pour fauchage, rotors à fléaux, ainsi que la liste détaillée des équipements et quantités associées ; - le certificat d'agrément pour l'application de produits phytopharmaceutiques (agrément DRAAF) ; - les certificats individuels professionnels des intervenants, notamment Certiphyto Individuel Décideur Travaux et Services (DTS), avec indication du nombre de salariés certifiés ; - les habilitations H0V-B0 détenues par les salariés, ainsi que le nombre de personnes certifiées ; - le kit accueil renforcé (ou un engagement à l'obtenir dans le mois suivant l'attribution) ; - une description des moyens matériels, techniques et logistiques mobilisables pour l'exécution du marché, en précisant leur localisation. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de

manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Les critères de sélection sont les suivants : Le nombre maximal de candidats invités à participer à la consultation sur chaque lot sera limité à 5 candidats par lot (liste courte). En cas d'un nombre de candidats supérieur, la sélection des candidats de la liste courte s'effectuera sur la base d'un classement des dossiers de candidature remis. Les critères de sélection seront notés sur 20 points pour la candidature sur chaque lot : • le nombre de références analogues phyto (5 points) • le nombre de références analogues 0phyto (5 points) • le nombre de salariés certifiés CERTIPHYTO (5 points) • le nombre de salariés certifiés H0V-B0 (5 points)

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

The procedure will take place in successive stages. At each stage, some participants may be eliminated

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Price

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 60

Criterion:

Type: Quality

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 40

5.1.11. Procurement documents

Access to certain procurement documents is restricted

Information about restricted documents is available at: <https://rte-france.bravosolution.com>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://rte-france.tlh.app.jaggaer.com/esop/guest/go/opportunity/detail?opportunityId=8966>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 14/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Conditions relating to the performance of the contract: Sans objet

A non-disclosure agreement is required: yes

Additional information about the non-disclosure agreement: L'accord de confidentialité est disponible sur le site bravosolution de RTE : <https://rte-france.bravosolution.com>

Financial arrangement: Financement sur ressources propres. Paiement à 49 jours à compter de la date d'émission de la facture.

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Information about review deadlines: Référé précontractuel prévu aux articles 5 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé avant la conclusion du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Le recours doit être formé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: RTE Réseau de Transport d'Electricité

5.1. Lot: LOT-0002

Title: Lot 2 - GMR DAUPHINE

Description: Départements concernés : 05, 07, 26, 38, 42, 73

Internal identifier: 24814 - lot 2

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77310000 Planting and maintenance services of green areas

Options:

Description of the options: 2 options de durée : la première de 24 mois, la seconde de 12 mois.

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Isère (FRK24)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Duration: 36 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 2

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 1 768 680,00 EUR

5.1.6. General information

This is a recurrent procurement

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not yet known

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

Additional information: Validité de l'offre limitée à 6 mois

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Aptitude à exercer l'activité professionnelle Le candidat fournira les imprimés DC1/DC2 dûment complétés notamment le lot sur lequel il se positionne.

Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat> Pour les opérateurs établis en France, chaque candidat communiquera un numéro unique d'identification (SIREN) délivré par l'INSEE, ou bien une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers (original ou copie) datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de réponse ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes morales ou physiques en cours d'inscription. Pour les opérateurs établis "hors de France", chaque candidat communiquera un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ou, pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de 3 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Par ailleurs, le candidat fournira un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de paiement des sommes dues au titre des amendes pour non-déclaration de travailleurs détachés (R. 21438 du Code de la commande publique et R. 126312 du Code du travail). Pour les candidats faisant partie du groupe EDF ou du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), afin de s'assurer du respect des dispositions des articles L. 11110 et suivants du code de l'Energie, un candidat ou un membre du groupement contrôlé directement ou indirectement par EDF ou la CDC devra produire dans son dossier de candidature une déclaration indiquant le détail du lien capitalistique avec l'une des sociétés précitées. Tous les candidats ne devront pas être concernés par l'un des cas prévus au 1° de l'article 5 duodecies du règlement n°2022/576 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Union européenne concernant les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine. Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s). Une copie des attestations d'assurance du candidat précisant les activités garanties, les

montants garantis et la période de validité, ainsi qu'une attestation justifiant du paiement des primes (responsabilité civile, et garanties complémentaires, etc.) couvrant les risques professionnels du candidat vis à vis du contrat objet de la présente consultation.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité économique et financière Le candidat fournit les informations suivantes permettant d'apprécier ses capacités économiques et financières : - les chiffres d'affaires globaux des trois derniers exercices disponibles ; - les chiffres d'affaires relatifs aux prestations du domaine concerné ; - les bilans ou extraits de bilans des trois derniers exercices, lorsque la publication de ces données est prévue par la réglementation ; - une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ; - tout autre renseignement que le candidat jugera utile pour démontrer la solidité de sa situation financière. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité technique et professionnelle Le candidat fournit les éléments permettant d'apprécier ses capacités techniques et professionnelles : - une présentation synthétique de l'entreprise (raison sociale, SIRET, activité, code NAF, domaines d'intervention) ; - des références de prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années, incluant des opérations en zéro#phyto et/ou en entretien « classique » (désherbage chimique ou mécanique, fauchage, tonte, taille, entretien arboré en postes HTB). Pour chaque référence seront précisés le bénéficiaire, l'année, le montant et la nature exacte des missions ; - les effectifs moyens annuels et l'organisation du personnel, notamment l'encadrement, illustrés par un organigramme et la présentation des profils clés ; - les titres d'études et qualifications du candidat ou des cadres responsables de l'exécution des prestations ; - les moyens logistiques, techniques et matériels disponibles, avec leur localisation, incluant notamment : tracteurs équipés d'épareuses à bras ou d'accotement, robots de pente, petits tracteurs pour fauchage, rotors à fléaux, ainsi que la liste détaillée des équipements et quantités associées ; - le certificat d'agrément pour l'application de produits phytopharmaceutiques (agrément DRAAF) ; - les certificats individuels professionnels des intervenants, notamment Certiphyto Individuel Décideur Travaux et Services (DTS), avec indication du nombre de salariés certifiés ; - les habilitations H0V-B0 détenues par les salariés, ainsi que le nombre de personnes certifiées ; - le kit accueil renforcé (ou un engagement à l'obtenir dans le mois suivant l'attribution) ; - une description des moyens matériels, techniques et logistiques mobilisables pour l'exécution du marché, en précisant leur localisation. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Les critères de sélection sont les suivants : Le nombre maximal de candidats invités à participer à la consultation sur chaque lot sera limité à 5 candidats par lot (liste courte). En cas d'un nombre de candidats supérieur, la sélection des candidats de la liste courte s'effectuera sur la base d'un classement des dossiers de candidature remis. Les critères de sélection seront notés sur 20 points pour la candidature sur chaque lot : • le nombre de références analogues phyto (5 points) • le nombre de références analogues 0phyto (5 points) • le nombre de salariés certifiés CERTIPHYTO (5 points) • le nombre de salariés certifiés H0V-B0 (5 points)

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

The procedure will take place in successive stages. At each stage, some participants may be eliminated

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Price

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 60

Criterion:

Type: Quality

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 40

5.1.11. Procurement documents

Access to certain procurement documents is restricted

Information about restricted documents is available at: <https://rte-france.bravosolution.com>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://rte-france.tlh.app.jaggaer.com/esop/guest/go/opportunity/detail?opportunityId=8966>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 14/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Conditions relating to the performance of the contract: Sans objet

A non-disclosure agreement is required: yes

Additional information about the non-disclosure agreement: L'accord de confidentialité est disponible sur le site bravosolution de RTE : <https://rte-france.bravosolution.com>
Financial arrangement: Financement sur ressources propres. Paiement à 49 jours à compter de la date d'émission de la facture.

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Information about review deadlines: Référé précontractuel prévu aux articles 5 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé avant la conclusion du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Le recours doit être formé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: RTE Réseau de Transport d'Electricité

5.1. Lot: LOT-0003

Title: Lot 3 - GMR FOREZ-VELAY

Description: Départements concernés : 03, 07, 15, 38, 42, 48, 69, 71

Internal identifier: 24814 - lot 3

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77310000 Planting and maintenance services of green areas

Options:

Description of the options: 2 options de durée : la première de 24 mois, la seconde de 12 mois.

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Loire (FRK25)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Duration: 36 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 2

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 1 097 467,00 EUR

5.1.6. General information

This is a recurrent procurement

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not yet known

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

Additional information: Validité de l'offre limitée à 6 mois

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Aptitude à exercer l'activité professionnelle Le candidat fournira les imprimés DC1/DC2 dûment complétés notamment le lot sur lequel il se positionne.

Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat> Pour les opérateurs établis en France, chaque candidat communiquera un numéro unique d'identification (SIREN) délivré par l'INSEE, ou bien une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers (original ou copie) datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de réponse ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes morales ou physiques en cours d'inscription. Pour les opérateurs établis "hors de France", chaque candidat communiquera un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ou, pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de 3 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Par ailleurs, le candidat fournira un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de paiement des sommes dues au titre des amendes pour non-déclaration de travailleurs détachés (R. 21438 du Code de la commande publique et R. 126312 du Code du travail). Pour les candidats faisant partie du groupe EDF ou du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), afin de s'assurer du respect des dispositions des articles L. 11110 et suivants du code de l'Energie, un candidat ou un membre du groupement contrôlé directement ou indirectement par EDF ou la CDC devra produire dans son dossier de candidature une déclaration indiquant le détail du lien capitalistique avec l'une des sociétés précitées. Tous les candidats ne devront pas être concernés par l'un des cas prévus au 1° de l'article 5 duodecies du règlement n°2022/576 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Union européenne concernant les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine. Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s). Une copie des attestations d'assurance du candidat précisant les activités garanties, les montants garantis et la période de validité, ainsi qu'une attestation justifiant du paiement des primes (responsabilité civile, et garanties complémentaires, etc.) couvrant les risques professionnels du candidat vis à vis du contrat objet de la présente consultation.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité économique et financière Le candidat fournit les informations suivantes permettant d'apprécier ses capacités économiques et financières : - les chiffres d'affaires globaux des trois derniers exercices disponibles ; - les chiffres d'affaires relatifs aux prestations du domaine concerné ; - les bilans ou extraits de bilans des trois derniers exercices, lorsque la publication de ces données est prévue par la réglementation ; - une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ; - tout autre renseignement que le candidat jugera utile pour démontrer la solidité de sa situation financière. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité technique et professionnelle Le candidat fournit les éléments permettant d'apprécier ses capacités techniques et professionnelles : - une présentation synthétique de l'entreprise (raison sociale, SIRET, activité, code NAF, domaines d'intervention) ; - des références de prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années, incluant des opérations en zéro#phyto et/ou en entretien « classique » (désherbage chimique ou mécanique, fauchage, tonte, taille, entretien arboré en postes HTB). Pour chaque référence seront précisés le bénéficiaire, l'année, le montant et la nature exacte des missions ; - les effectifs moyens annuels et l'organisation du personnel, notamment l'encadrement, illustrés par un organigramme et la présentation des profils clés ; - les titres d'études et qualifications du candidat ou des cadres responsables de l'exécution des prestations ; - les moyens logistiques, techniques et matériels disponibles, avec leur localisation, incluant notamment : tracteurs équipés d'épareuses à bras ou d'accotement, robots de pente, petits tracteurs pour fauchage, rotors à fléaux, ainsi que la liste détaillée des équipements et quantités associées ; - le certificat d'agrément pour l'application de produits phytopharmaceutiques (agrément DRAAF) ; - les certificats individuels professionnels des intervenants, notamment Certiphyto Individuel Décideur Travaux et Services (DTS), avec indication du nombre de salariés certifiés ; - les habilitations H0V-B0 détenues par les salariés, ainsi que le nombre de personnes certifiées ; - le kit accueil renforcé (ou un engagement à l'obtenir dans le mois suivant l'attribution) ; - une description des moyens matériels, techniques et logistiques mobilisables pour l'exécution du marché, en précisant leur localisation. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Les critères de sélection sont les suivants : Le nombre maximal de candidats invités à participer à la consultation sur chaque lot sera limité à 5 candidats par lot (liste courte). En cas d'un nombre de candidats supérieur, la sélection des

candidats de la liste courte s'effectuera sur la base d'un classement des dossiers de candidature remis. Les critères de sélection seront notés sur 20 points pour la candidature sur chaque lot : • le nombre de références analogues phyto (5 points) • le nombre de références analogues 0phyto (5 points) • le nombre de salariés certifiés CERTIPHYTO (5 points) • le nombre de salariés certifiés H0V-B0 (5 points)

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

The procedure will take place in successive stages. At each stage, some participants may be eliminated

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Price

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 60

Criterion:

Type: Quality

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 40

5.1.11. Procurement documents

Access to certain procurement documents is restricted

Information about restricted documents is available at: <https://rte-france.bravosolution.com>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://rte-france.tlh.app.jaggaer.com/esop/guest/go/opportunity/detail?opportunityId=8966>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 14/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Conditions relating to the performance of the contract: Sans objet

A non-disclosure agreement is required: yes

Additional information about the non-disclosure agreement: L'accord de confidentialité est disponible sur le site bravosolution de RTE : <https://rte-france.bravosolution.com>

Financial arrangement: Financement sur ressources propres. Paiement à 49 jours à compter de la date d'émission de la facture.

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Information about review deadlines: Référé précontractuel prévu aux articles 5 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé avant la conclusion du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Le recours doit être formé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: RTE Réseau de Transport d'Electricité

5.1. Lot: LOT-0004

Title: Lot 4 - GMR LYONNAIS

Description: Départements concernés : 01, 38, 42, 69, 71

Internal identifier: 24814 - lot 4

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77310000 Planting and maintenance services of green areas

Options:

Description of the options: 2 options de durée : la première de 24 mois, la seconde de 12 mois.

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Rhône (FRK26)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Duration: 36 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 2

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 1 039 112,00 EUR

5.1.6. General information

This is a recurrent procurement

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not yet known

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Aptitude à exercer l'activité professionnelle Le candidat fournira les imprimés DC1/DC2 dûment complétés notamment le lot sur lequel il se positionne. Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat> Pour les opérateurs établis en France, chaque candidat communiquera un numéro unique d'identification (SIREN) délivré par l'INSEE, ou bien une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers (original ou copie) datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de réponse ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes morales ou physiques en cours d'inscription. Pour les opérateurs établis "hors de France", chaque candidat communiquera un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ou, pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de 3 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Par ailleurs, le candidat fournira un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de paiement des sommes dues au titre des amendes pour non-déclaration de travailleurs détachés (R. 21438 du Code de la commande publique et R. 126312 du Code du travail). Pour les candidats faisant partie du groupe EDF ou du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), afin de s'assurer du respect des dispositions des articles L. 11110 et suivants du code de l'Energie, un candidat ou un membre du groupement contrôlé directement ou indirectement par EDF ou la CDC devra produire dans son dossier de candidature une déclaration indiquant le détail du lien capitalistique avec l'une des sociétés précitées. Tous les candidats ne devront pas être concernés par l'un des cas prévus au 1° de l'article 5 duodecies du règlement n°2022/576 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Union européenne concernant les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine. Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s). Une copie des attestations d'assurance du candidat précisant les activités garanties, les montants garantis et la période de validité, ainsi qu'une attestation justifiant du paiement des primes (responsabilité civile, et garanties complémentaires, etc.) couvrant les risques professionnels du candidat vis à vis du contrat objet de la présente consultation. The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité économique et financière Le candidat fournit les informations suivantes permettant d'apprécier ses capacités économiques et financières : - les chiffres d'affaires globaux des trois derniers exercices disponibles ; - les chiffres d'affaires relatifs aux prestations du domaine concerné ; - les bilans ou extraits de bilans des trois derniers exercices, lorsque la publication de ces données est prévue par la réglementation ; - une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ; - tout autre renseignement que le candidat jugera utile pour démontrer la solidité de sa situation

financière. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité technique et professionnelle Le candidat fournit les éléments permettant d'apprécier ses capacités techniques et professionnelles : - une présentation synthétique de l'entreprise (raison sociale, SIRET, activité, code NAF, domaines d'intervention) ; - des références de prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années, incluant des opérations en zéro#phyto et/ou en entretien « classique » (désherbage chimique ou mécanique, fauchage, tonte, taille, entretien arboré en postes HTB). Pour chaque référence seront précisés le bénéficiaire, l'année, le montant et la nature exacte des missions ; - les effectifs moyens annuels et l'organisation du personnel, notamment l'encadrement, illustrés par un organigramme et la présentation des profils clés ; - les titres d'études et qualifications du candidat ou des cadres responsables de l'exécution des prestations ; - les moyens logistiques, techniques et matériels disponibles, avec leur localisation, incluant notamment : tracteurs équipés d'épareuses à bras ou d'accotement, robots de pente, petits tracteurs pour fauchage, rotors à fléaux, ainsi que la liste détaillée des équipements et quantités associées ; - le certificat d'agrément pour l'application de produits phytopharmaceutiques (agrément DRAAF) ; - les certificats individuels professionnels des intervenants, notamment Certiphyto Individuel Décideur Travaux et Services (DTS), avec indication du nombre de salariés certifiés ; - les habilitations H0V-B0 détenues par les salariés, ainsi que le nombre de personnes certifiées ; - le kit accueil renforcé (ou un engagement à l'obtenir dans le mois suivant l'attribution) ; - une description des moyens matériels, techniques et logistiques mobilisables pour l'exécution du marché, en précisant leur localisation. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Les critères de sélection sont les suivants : Le nombre maximal de candidats invités à participer à la consultation sur chaque lot sera limité à 5 candidats par lot (liste courte). En cas d'un nombre de candidats supérieur, la sélection des candidats de la liste courte s'effectuera sur la base d'un classement des dossiers de candidature remis. Les critères de sélection seront notés sur 20 points pour la candidature sur chaque lot : • le nombre de références analogues phyto (5 points) • le nombre de références analogues 0phyto (5 points) • le nombre de salariés certifiés CERTIPHYTO (5 points) • le nombre de salariés certifiés H0V-B0 (5 points)

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

The procedure will take place in successive stages. At each stage, some participants may be eliminated

5.1.10. Award criteria**Criterion:**

Type: Price

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 60

Criterion:

Type: Quality

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 40

5.1.11. Procurement documents

Access to certain procurement documents is restricted

Information about restricted documents is available at: <https://rte-france.bravosolution.com>

5.1.12. Terms of procurement**Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://rte-france.tlh.app.jaggaer.com/esop/guest/go/opportunity/detail?opportunityId=8966>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 14/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Conditions relating to the performance of the contract: Sans objet

A non-disclosure agreement is required: yes

Additional information about the non-disclosure agreement: L'accord de confidentialité est disponible sur le site bravosolution de RTE : <https://rte-france.bravosolution.com>

Financial arrangement: Financement sur ressources propres. Paiement à 49 jours à compter de la date d'émission de la facture.

5.1.15. Techniques**Framework agreement:**

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Information about review deadlines: Référé précontractuel prévu aux articles 5 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé avant la conclusion du contrat. Référé contractuel prévu aux articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: RTE Réseau de Transport d'Electricité

5.1. Lot: LOT-0005

Title: Lot 5 - GMR SAVOIE

Description: Départements concernés : 01, 38, 73, 74

Internal identifier: 24814 - lot 5

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 77310000 Planting and maintenance services of green areas

Options:

Description of the options: 2 options de durée : la première de 24 mois, la seconde de 12 mois.

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Savoie (FRK27)

Country: France

5.1.3. Estimated duration

Duration: 36 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 2

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 3 086 397,00 EUR

5.1.6. General information

This is a recurrent procurement

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not yet known

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

Additional information: Validité de l'offre limitée à 6 mois

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Aptitude à exercer l'activité professionnelle Le candidat fournira les imprimés DC1/DC2 dûment complétés notamment le lot sur lequel il se positionne.

Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat> Pour les opérateurs établis en France, chaque candidat communiquera un numéro unique d'identification (SIREN) délivré par l'INSEE, ou bien une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers (original ou copie) datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de réponse ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes morales ou physiques en cours d'inscription. Pour les opérateurs établis "hors de France", chaque candidat communiquera un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ou, pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de 3 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. Par ailleurs, le candidat fournira un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de paiement des sommes dues au titre des amendes pour non-déclaration de travailleurs détachés (R. 21438 du Code de la commande publique et R. 126312 du Code du travail). Pour les candidats faisant partie du groupe EDF ou du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), afin de s'assurer du respect des dispositions des articles L. 11110 et suivants du code de l'Energie, un candidat ou un membre du groupement contrôlé directement ou indirectement par EDF ou la CDC devra produire dans son dossier de candidature une déclaration indiquant le détail du lien capitalistique avec l'une des sociétés précitées. Tous les candidats ne devront pas être concernés par l'un des cas prévus au 1° de l'article 5 duodecies du règlement n°2022/576 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Union européenne concernant les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine. Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugement(s) prononcé(s). Une copie des attestations d'assurance du candidat précisant les activités garanties, les montants garantis et la période de validité, ainsi qu'une attestation justifiant du paiement des primes (responsabilité civile, et garanties complémentaires, etc.) couvrant les risques professionnels du candidat vis à vis du contrat objet de la présente consultation.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité économique et financière Le candidat fournit les informations suivantes permettant d'apprécier ses capacités économiques et financières : - les chiffres d'affaires globaux des trois derniers exercices disponibles ; - les chiffres d'affaires relatifs aux prestations du domaine concerné ; - les bilans ou extraits de bilans des trois derniers exercices, lorsque la publication de ces données est prévue par la réglementation ; - une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ; - tout autre renseignement que le candidat jugera utile pour démontrer la solidité de sa situation financière. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Capacité technique et professionnelle Le candidat fournit les éléments permettant d'apprécier ses capacités techniques et professionnelles : - une présentation synthétique de l'entreprise (raison sociale, SIRET, activité, code NAF, domaines d'intervention) ; - des références de prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années, incluant des opérations en zéro#phyto et/ou en entretien « classique » (désherbage chimique ou mécanique, fauchage, tonte, taille, entretien arboré en postes HTB). Pour chaque référence seront précisés le bénéficiaire, l'année, le montant et la nature exacte des missions ; - les effectifs moyens annuels et l'organisation du personnel, notamment l'encadrement, illustrés par un organigramme et la présentation des profils clés ; - les titres d'études et qualifications du candidat ou des cadres responsables de l'exécution des prestations ; - les moyens logistiques, techniques et matériels disponibles, avec leur localisation, incluant notamment : tracteurs équipés d'épareuses à bras ou d'accotement, robots de pente, petits tracteurs pour fauchage, rotors à fléaux, ainsi que la liste détaillée des équipements et quantités associées ; - le certificat d'agrément pour l'application de produits phytopharmaceutiques (agrément DRAAF) ; - les certificats individuels professionnels des intervenants, notamment Certiphyto Individuel Décideur Travaux et Services (DTS), avec indication du nombre de salariés certifiés ; - les habilitations H0V-B0 détenues par les salariés, ainsi que le nombre de personnes certifiées ; - le kit accueil renforcé (ou un engagement à l'obtenir dans le mois suivant l'attribution) ; - une description des moyens matériels, techniques et logistiques mobilisables pour l'exécution du marché, en précisant leur localisation. Aucun niveau minimal n'est exigé. Les capacités sont évaluées de manière qualitative au regard des besoins du marché. Les capacités des candidats sont appréciées de manière globale et proportionnée au regard de l'objet et des exigences du marché, conformément aux articles R.2142#1 à R.2142#14 du Code de la commande publique. L'absence d'un élément d'information ne conduit à un rejet que si elle empêche RTE d'apprécier la capacité du candidat.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Les critères de sélection sont les suivants : Le nombre maximal de candidats invités à participer à la consultation sur chaque lot sera limité à 5 candidats par lot (liste courte). En cas d'un nombre de candidats supérieur, la sélection des candidats de la liste courte s'effectuera sur la base d'un classement des dossiers de candidature remis. Les critères de sélection seront notés sur 20 points pour la candidature sur chaque lot : • le nombre de références analogues phyto (5 points) • le nombre de références analogues 0phyto (5 points) • le nombre de salariés certifiés CERTIPHYTO (5 points) • le nombre de salariés certifiés H0V-B0 (5 points)

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 5

The procedure will take place in successive stages. At each stage, some participants may be eliminated

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Price

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 60

Criterion:

Type: Quality

Description: Définis dans les documents de la consultation

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 40

5.1.11. Procurement documents

Access to certain procurement documents is restricted

Information about restricted documents is available at: <https://rte-france.bravosolution.com>

5.1.12. Terms of procurement**Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://rte-france.tlh.app.jaggaer.com/esop/guest/go/opportunity/detail?opportunityId=8966>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Allowed

Tenderers may submit more than one tender: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 14/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Conditions relating to the performance of the contract: Sans objet

A non-disclosure agreement is required: yes

Additional information about the non-disclosure agreement: L'accord de confidentialité est disponible sur le site bravosolution de RTE : <https://rte-france.bravosolution.com>

Financial arrangement: Financement sur ressources propres. Paiement à 49 jours à compter de la date d'émission de la facture.

5.1.15. Techniques**Framework agreement:**

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Information about review deadlines: Référé précontractuel prévu aux articles 5 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé avant la conclusion du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au

Journal officiel de l'Union européenne de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile.

Organisation providing additional information about the procurement procedure: RTE Réseau de Transport d'Electricité

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: RTE Réseau de Transport d'Electricité

Registration number: 444 619 258 02482

Postal address: VILLARTE 1, rue crépet

Town: LYON

Postcode: 69007

Country subdivision (NUTS): Rhône (FRK26)

Country: France

Contact point: Vanessa GRAVALON

Email: vanessa.gravalon@rte-france.com

Telephone: +33609116042

Buyer profile: <https://rte-france.bravosolution.com>

Roles of this organisation:

Buyer

Organisation providing additional information about the procurement procedure

8.1. ORG-0003

Official name: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Registration number: 17780111500151

Department: Instance chargée des procédures de recours

Postal address: 179-191, avenue Joliot-Curie

Town: NANTERRE

Postcode: 93020

Country subdivision (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Country: France

Contact point: Instance chargée des procédures de recours

Email: accueil.tj-nanterre@justice.fr

Telephone: 01 40 97 10 10

Internet address: www.cours-appel.justice.fr/versailles/tribunal-judiciaire-de-nanterre

Roles of this organisation:

Review organisation

8.1. ORG-0000

Official name: Publications Office of the European Union

Registration number: PUBL

Town: Luxembourg

Postcode: 2417

Country subdivision (NUTS): Luxembourg (LU000)

Country: Luxembourg

Email: ted@publications.europa.eu

Telephone: +352 29291

Internet address: <https://op.europa.eu>

Roles of this organisation:

TED eSender

Notice information

Notice identifier/version: 756ea89f-87ca-4266-b4ef-562589619de8 - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 17

Notice dispatch date: 27/03/2026 13:44:40 (UTC+00:00) Western European Time, GMT

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 216803-2026

OJ S issue number: 62/2026

Publication date: 30/03/2026